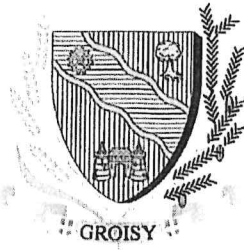


MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 10 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 13

SERVICE MUNICIPAL		BUDGET		COMPTES	
Arrivé le: 01/09/2025		FOLIO 2025-210			
Bureau	Titre	Établi	Info		
01	01				
02	02				
03	03				
04	04				
05	05				
06	06				
07	07				
08	08				
09	09				
10	10				
11	11				
12	12				
13	13				
14	14				
15	15				
16	16				
17	17				
18	18				
19	19				
20	20				
21	21				
22	22				
23	23				
24	24				

L'an deux mille vingt-cinq, le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 4 septembre 2025

Etaient présents : Fabienne ALTER - Isabelle BASTID - Nathalie CHAPPET (arrivée à 20H31 pour le vote de la question n° 10 – délibération n°2025-084) - Henri CHAUMONTET - Gérard DUGAVE - Isabelle DUPANLOUP Anaïs DURET - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE – Philippe MANDEREAU - Christelle MICHELIN Mélanie OUVRY - Christophe SIBILLE - Béatrice VALLEJO

Etaient excusés : Clément BERTA - Nathalie BOCQUET - Amélie CONTAT-FONTAINE - Stephen MARTRES Philippe SIMONNET - Brian SINICKI

Etaient absents : Régis BLANC - Nathalie CHAPPET (absente jusqu'à 20H31, heure de son arrivée) Daniel JORDANOU - Camille REMILLON - David VERNEY

Pouvoirs : 6

Clément BERTA a donné pouvoir à Anaïs DURET
Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Caroline LAMOUILLE
Amélie CONTAT-FONTAINE a donné pouvoir à Gérard DUGAVE
Stephen MARTRES a donné pouvoir à Isabelle DUPANLOUP
Philippe SIMONNET a donné pouvoir à Philippe MANDEREAU
Brian SINICKI a donné pouvoir à Isabelle BASTID

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Anaïs DURET

DEL N° 2025-083 – URBANISME - MISE EN ŒUVRE D'UN PERIMETRE D'ETUDE SUR LE SECTEUR DE LONGCHAMP A GROISY ET LANCEMENT DE L'ETUDE : APPROBATION

Exposé de Henri CHAUMONTET, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu le Code de l'Urbanisme et ses articles L 111-7 à 10 et L111-10,

Considérant la position stratégique du secteur Longchamp en Commune de Groisy sur l'axe principal Annecy – La Roche-sur-Foron, sa proximité avec l'Agglomération Annécienne et sa centralité par rapport au Pays de Fillière,

Considérant que le secteur Longchamp à Groisy constitue un enjeu majeur pour le développement d'activités économiques et commerciales et d'image d'entrée pour la Commune de Groisy,

Considérant que la situation précitée, telle qu'exposée, conférant au secteur Longchamp une forte attractivité, toutefois, il convient de souligner que la multiplicité des propriétaires fonciers sur ledit secteur et l'absence d'un document de vision et d'orientation à long terme favorisent une situation propice au développement de projets incohérents entre eux, et ce, au détriment de l'optimisation de la consommation de l'espace et de la valorisation paysagère et environnementale.

Aussi, après réflexion, la Commission Urbanisme propose de faire réaliser une étude pour l'aménagement et le développement des secteurs de Longchamp qui devra répondre aux enjeux désignés ci-dessous :

- donner les orientations préférentielles du développement de ces secteurs,
- favoriser une densification harmonieuse et adaptée à l'échelle de la Commune,
- conforter le fonctionnement des commerces et des activités existants et inciter à la création de nouvelles activités commerciales économiques et de services,
- prévoir le renforcement des équipements et du développement qualitatif des espaces publics et collectifs,
- réorganiser les différents stationnements et prévoir l'augmentation de leurs capacités,
- améliorer et sécuriser le réseau routier et les circulations cyclables et piétonnes,
- prévoir le renforcement des réseaux et des écoulements d'eaux pluviales,
- favoriser le développement des modes de déplacements doux et collectifs.

Afin de permettre le développement du secteur de Longchamp de manière harmonieuse et optimisée et ne pas compromettre la faisabilité des opérations futures, il conviendrait d'instituer un périmètre d'études et de réaliser une étude selon les délimitations présentées en séance, conformément à l'article L111-10 du Code de l'Urbanisme.

Cette disposition permettra à la Collectivité, le cas échéant, d'opposer un sursis à statuer aux demandes d'autorisation de travaux, de constructions ou d'installations, conformément aux articles L111-7 à 10 du Code de l'Urbanisme.

Au vu de l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve la mise en place d'un périmètre d'études au titre de l'article L111-10 du Code de l'Urbanisme, sur le secteur de Longchamp, et le cas échéant, la possibilité d'opposer un sursis à statuer aux demandes d'autorisation des sols (plan joint en annexe, avec liste des parcelles cadastrales concernées),
- autorise le Maire à lancer une étude par le biais d'un marché de service en procédure adaptée,
- acte de l'inscription des crédits nécessaires à l'étude au budget primitif 2026,
- autorise le Maire à signer toutes pièces administratives ou comptables s'y rapportant, et plus généralement, à faire le nécessaire.

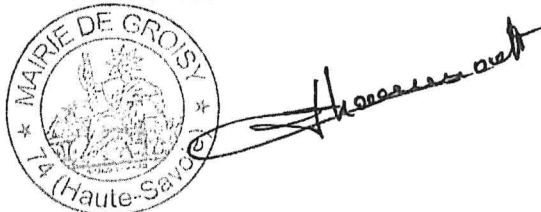
La Secrétaire de séance,
Anaïs DURET




Le Maire,
Henri CHAUMONTET



Acte certifié exécutoire :
Télétransmis en Préfecture le :
Publié le :
Le Maire,
Henri CHAUMONTET





Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture de la Haute-Savoie

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-09-15(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 3

Nom émetteur: Groisy

N° de SIREN: 217401371

Numéro Acte de la collectivité locale: DEL2025_083

Objet acte: URBANISME ? MISE EN ?UVRE D?UN PERIMETRE D?ETUDE SUR LE SECTEUR DE LONGCHAMP A GROISY ET LANCEMENT DE L?ETUDE : APPROBATION

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 2.1-Documents d urbanisme

Identifiant Acte: 074-217401371-20250910-DEL2025_083-DE

Rapport d'erreur(s):

ANNEXE Délibération 2025-083 du 10 septembre 2025

Parcelles figurant dans le périmètre d'étude		
Section	Numéro	Surface
D	501	1900
D	504	2277
D	1111	1455
D	1569	441
D	500	567
D	1570	780
D	2382	2754
D	497	1365
D	2383	1157
D	499	4063
D	496	1898
D	495	3326
D	942	551
D	2634	2082
D	2605	3069
D	2608	1564
D	2528	1413
D	2530	233
D	2609	2148
D	2531	1999
D	2607	1597
D	2633	2718
D	2801	677
D	2802	4
D	2816	2
D	2817	57
D	2800	6
D	2799	112
D	2504	52
D	2810	73
D	2811	5
D	2813	24
D	2812	707
D	2815	55
D	2814	485
D	2821	97
D	2820	1149
D	2822	87
D	2819	21
D	2818	185
D	2806	17
D	2803	80
D	2805	675
D	2808	404
D	1983	278

ANNEXE Délibération 2025-083 du 10 septembre 2025

Parcelles figurant dans le périmètre d'étude		
Section	Numéro	Surface
D	2794	2
D	2792	1940
D	2793	66
D	2795	44
D	2796	204
D	2186	2306
D	2482	74
D	398	67
D	397	1120
D	2648	22
D	2647	83
D	2650	178
D	2649	43
D	2651	66
D	2653	467
D	2652	1142
D	2024	339
D	2023	210
D	2478	219
D	2477	1
D	2475	1
D	2476	110
D	2654	47
D	2471	36
D	2474	1469
D	2472	1779
D	1258	3470
D	402	2177
D	2406	479
D	2773	250
D	403	1666
D	406	740
D	407	698
D	410	2530
D	414	2530
D	390	169
D	2406	479
D	2407	479
D	416	2000
D	419	1386
D	420	1750
D	1344	2880
D	1521	194
D	1516	155
D	1515	5817

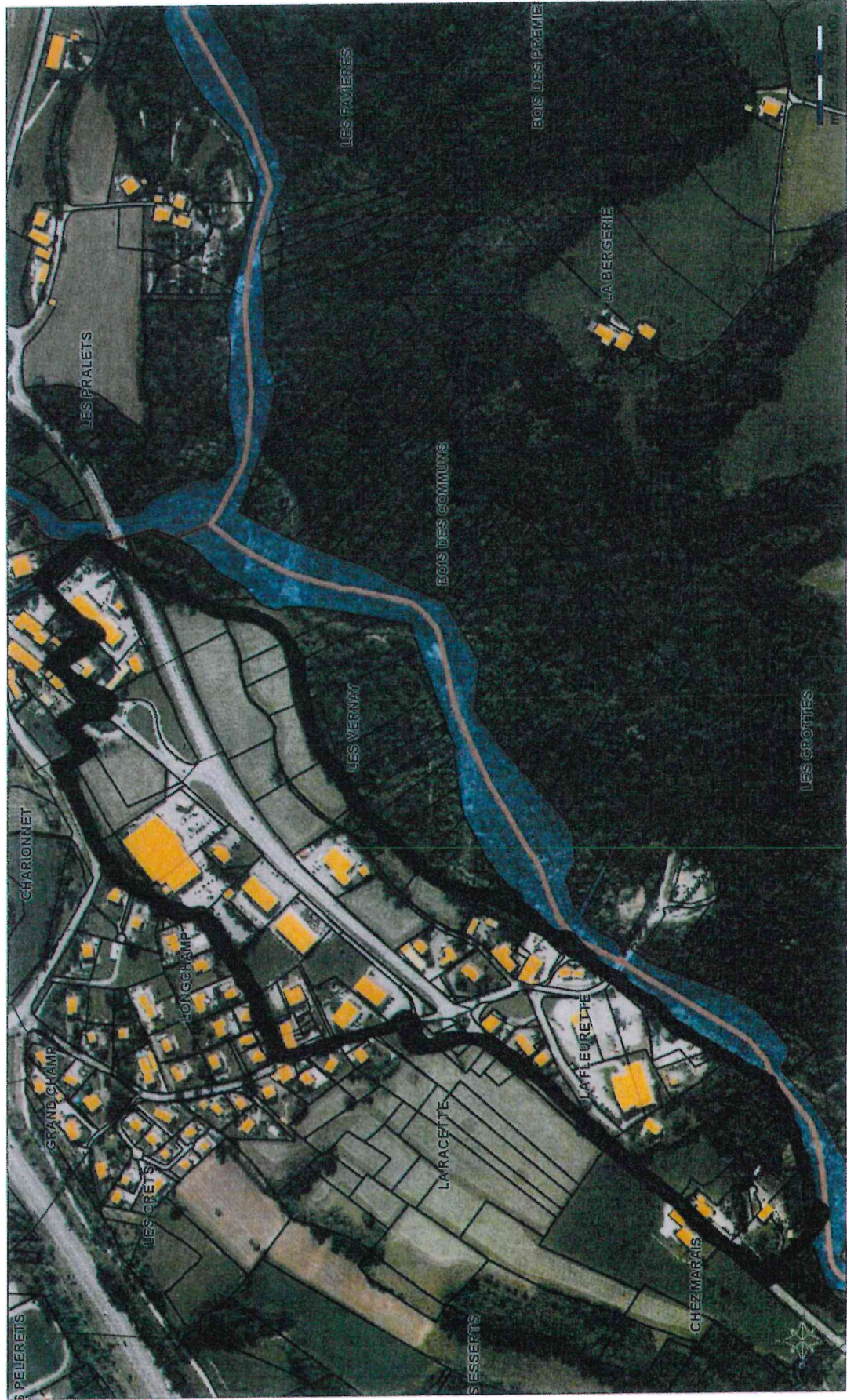
ANNEXE Délibération 2025-083 du 10 septembre 2025

Parcelles figurant dans le périmètre d'étude		
Section	Numéro	Surface
D	1513	2045
D	1511	2733
D	1508	1
D	1334	3356
D	1506	80
D	2774	3359
D	1505	67
D	2773	250
D	2186	2306
D	289	4
D	2790	69
D	2788	347
D	2798	87
D	2791	48
D	2789	427
D	1804	29
D	1863	331
D	2797	4351
D	1973	2418
D	2435	4570
D	1062	956
D	1106	504
D	2891	133
D	2890	107
D	2679	339
D	2678	232
D	2678	232
D	2677	126
D	2679	339
D	285	118
D	2892	309
D	1104	77
D	1105	540
D	2435	4570
D	2538	1450
D	2537	2869
D	2145	3620
D	2146	1612
D	1502	8
D	2079	341
D	2078	5357
D	2408	125
D	2410	180
D	2409	2487
D	2075	158

ANNEXE Délibération 2025-083 du 10 septembre 2025

Parcelles figurant dans le périmètre d'étude		
Section	Numéro	Surface
D	2076	1324
D	2523	1759
D	2522	8
D	2989	4706
D	2434	2546
D	1518	103
D	1058	682
D	2176	1395
D	2175	25
D	2525	848
D	2527	105
D	2526	237
D	2524	5222
D	1349	593
D	1525	14
D	1352	28
D	1347	43
D	1527	1
D	1524	1

ANNEXE délibération 2025-083 du 10 septembre 2025



Le contenu, la représentation et la date d'actualisation des données ci-dessus éditées sont de la responsabilité du propriétaire gestionnaire de chaque donnée.
Les documents opposables approuvés par arrêté préfectoral, sont consultables en mairie et en préfecture - Reproduction interdite - mardi 9 mars 2021

